

COM'ACTU #06

MAI 2021

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE
SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ



*Le point sur nos zones
d'activités...*



*Des aides pour rouler
en vélo électrique !*



*La Maison du Patrimoine
et de l'Habitat durable
ouvre ses portes.*

**COMMUNES-COMMUNAUTÉ :
UNE ACTION COLLECTIVE
RENOUVELÉE**



Madame, Monsieur,

C'est avec un réel plaisir que je vous présente ce sixième numéro du magazine de Saint-Flour Communauté. Fruit d'un travail conjoint avec les communes membres et les élus communautaires, la nouvelle organisation de votre intercommunalité y est détaillée.

L'une des traductions de cet engagement pour le développement de nos communes s'est concrétisée il y a quelques jours par la signature avec le Préfet du Cantal, le Président du Conseil départemental du Cantal et les maires de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain qui ouvre de nouvelles perspectives pour la redynamisation de nos centres-bourgs.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal, actuellement en débat au sein des conseils municipaux des communes membres de Saint-Flour Communauté, est quant à lui le résultat d'échanges et de réflexions partagées avec les élus municipaux et communautaires pour construire notre projet de territoire et définir ensemble les actions que nous souhaitons porter demain.

Deux équipements communautaires ouvrent leurs portes ce mois-ci : la Maison du Patrimoine et de l'Habitat durable qui rassemble en un seul site vos interlocuteurs en matière d'habitat, d'urbanisme et d'économies d'énergie. Elle va contribuer à la redynamisation du centre-bourg de Saint-Flour. La maison des services de Neuvéglise-sur-Truyère vient quant à elle parachever le maillage du territoire en services de proximité.

Nous vous informons également de l'avancée de plusieurs projets communautaires en matière de dynamique économique et d'emploi, de jeunesse, de culture, de mise en valeur de nos ressources locales, d'amélioration de notre cadre de vie et de préservation de notre environnement... autant de thématiques sur lesquelles les élus s'engagent quotidiennement pour conforter l'attractivité de notre territoire.

Enfin, nous revenons sur cette dernière année éprouvante pour tous. Les services de Saint-Flour Communauté se sont adaptés, ont poursuivi leur travail malgré tout pour soutenir la population et les acteurs économiques, très impactés par la crise sanitaire. Dans l'espoir que cette crise soit bientôt dernière nous, je vous assure de mon entier dévouement au bénéfice de l'ensemble de notre magnifique territoire.

Céline Charriaud, Présidente de Saint-Flour Communauté

SOMMAIRE

DOSSIER // COMMUNES-COMMUNAUTÉ : UNE ACTION COLLECTIVE RENOUVELÉE.....P.3-10
DÉFINIR ENSEMBLE LES PRIORITÉSP.4-5
CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT.....P.6-7
VERS UN NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE.....P.8-10

JEUNESSEP.11
SERVICESP.12-13
HABITAT ET PATRIMOINE P.14-15
ÉCONOMIE..... P.16-17
ENVIRONNEMENT.....P.18-19
ACTIVITÉS DE PLEINE NATUREP.20-21
FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIREP.22-23
RENCONTREP.24-25
CULTUREP.26
SPORTSP.27



COM'ACTU #06 - MAI 2020 - MAGAZINE ÉDITÉ PAR SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ :
 VILLAGE D'ENTREPRISES - Z.A. DU ROZIER-COREN - 15100 SAINT-FLOUR - 04.71.60.56.80
 DIRECTEUR DE PUBLICATION : CÉLINE CHARRIAUD
 CONCEPTION : SERVICE COMMUNICATION DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ
 IMPRESSION : LA DÉPÊCHE D'Auvergne - 15100 SAINT-FLOUR - TIRAGE : 12 000 EXEMPLAIRES
 DISTRIBUTION : LA POSTE. ISSN EN COURS

"DERNIÈRE MINUTE"

PETITES VILLES DE DEMAIN : LE PRÉFET DU CANTAL SIGNE LA CONVENTION D'ADHÉSION POUR CHAUDES-AIGUES, PIERREFORT ET SAINT-FLOUR



Saint-Flour Communauté porte une opération de revitalisation des centres-bourgs de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour.

Le 17 avril dernier, le Préfet du Cantal, Serge Castel, a signé la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » avec Céline Charriaud, Présidente de Saint-Flour Communauté, Bruno Faure, Président du Conseil départemental, et les maires des trois communes concernées, à savoir Michel Brousse, Philippe Mathieu, Philippe Delort.

Grâce à cette convention, des moyens d'ingénierie seront mobilisés sur l'habitat, le développement économique, le développement durable, le patrimoine, les services publics et le lien social.

Cette signature faisait suite à une Conférence des Maires qui s'est déroulée en visioconférence et qui a permis d'échanger sur des dossiers d'actualité de l'intercommunalité et des communes.

Par ailleurs, à l'occasion de son déplacement, le Préfet a également visité :

- Le chantier d'extension de la zone d'activités de Rozier-Coren sur 8,5 ha ;
- La maison France Services de la Margeride en présence du Maire de Ruynes-en-Margeride François Odoul et du Vice-Président de la Communauté de communes Gérard Delpy. Il a apprécié les aménagements qualitatifs, exemplaires au titre de la réhabilitation énergétique de bâtiments publics. Cet équipement permet de maintenir des services essentiels à la population de la Margeride (agence postale, bureau de tourisme intercommunal, permanences...) grâce à l'engagement de Saint-Flour Communauté.
- Les installations techniques de traitement des déchets portées par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), situées aux Cramades.

DOSSIER

COMMUNES-COMMUNAUTÉ : UNE ACTION COLLECTIVE RENOUVELÉE

Depuis les élections municipales et communautaires de 2020, l'équipe emmenée par la Présidente Céline Charriaud a construit une nouvelle organisation afin de renforcer les liens entre les communes et la Communauté de communes ainsi que l'implication des conseillers municipaux au sein des instances communautaires. Un projet de territoire pour la période 2021-2026 est en cours d'écriture collective.

DÉFINIR ENSEMBLE LES PRIORITÉS ET L'ORGANISATION

Saint-Flour Communauté est composée de 53 communes et s'étend sur 1382km². Elle fait partie des intercommunalités que l'on appelle XXL mais avec seulement 24 500 habitants. Une spécificité dont la nouvelle équipe a tenu compte pour construire une organisation particulière au plus proche du terrain. La Présidente a souhaité aller à la rencontre de l'ensemble des communes et de leurs élus afin d'appréhender au mieux les attentes du territoire. De ces rencontres sont nés un pacte de gouvernance et les bases d'un nouveau projet de territoire intercommunal 2021-2026.



Cette démarche a abouti à la mise en place d'un pacte de gouvernance qui définit l'organisation et le fonctionnement que les communes souhaitent mettre en place au niveau de l'intercommunalité.

53 COMMUNES VISITÉES EN 2 MOIS

VALUÉJOLS



LA TRINITAT



ALLEUZE



Durant les mois de septembre et octobre 2020, la Présidente, des membres du bureau exécutif et des agents communautaires sont allés à la rencontre des maires et conseillers municipaux afin de les écouter, de mieux leur faire connaître l'intercommunalité et de répondre à leurs questions. Réunions dans la journée et échanges collectifs en soirée entre plusieurs communes.



CHAUDES-AIGUES



VÉDRINES-SAINT-LOUP

“

La Communauté de communes est l'émanation de ce que les communes ont souhaité qu'elle soit. A nous de décider à présent collectivement et en tenant compte de l'évolution de la législation nationale si nous allons plus loin ou si sur certains points, nous souhaitons redonner de la compétence aux communes.”

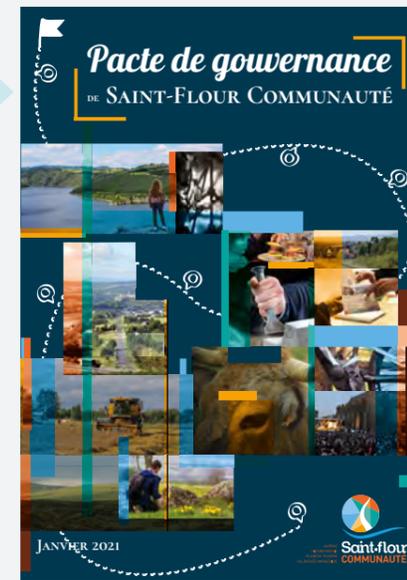
Céline Charriaud

LE PACTE DE GOUVERNANCE, UN MODE D'EMPLOI PAR LES ÉLUS POUR LES ÉLUS

Proposé par la loi Engagement et Proximité de 2019, le pacte de gouvernance est un outil démocratique que les intercommunalités ont la possibilité de mettre en place afin d'associer davantage les communes à la prise de décision. Il vise à renforcer le lien entre l'intercommunalité et ses communes membres pour gagner en cohésion sur le territoire. La Présidente Céline Charriaud a proposé aux conseillers

communautaires de définir ensemble au sein de ce pacte **un mode de travail pour faire émerger des décisions collégiales et partagées.** Cette proposition a été approuvée avec 65 voix (sur 77) lors du conseil communautaire du 22 septembre 2020. Après ce travail d'écriture, il a été soumis à l'avis de la Conférence des Maires du 20 novembre puis transmis pour avis de chaque Conseil municipal. Le 13 janvier 2021, le Conseil

communautaire a approuvé le pacte de gouvernance par 67 voix pour. Celui-ci met la commune au cœur du projet de territoire et crée de nouvelles instances comme les Conférences territoriales et les Commissions intercommunales thématiques. Elles favorisent l'expression des besoins des communes et donc la recherche de la meilleure réponse possible de la part de l'intercommunalité.



LE PACTE DE GOUVERNANCE VISE À GARANTIR :

- Une information accessible à tous ;
- Une meilleure compréhension des enjeux du territoire et une meilleure lisibilité de la politique communautaire ;
- La transparence dans les circuits et processus de décision ;
- La représentativité de chaque commune, quelles que soient sa taille et sa situation ;
- La recherche du compromis dans le processus décisionnel.

7 élus **volontaires** ont été élus pour former le comité d'écriture :

- Gilles Bigot**
Maire de Clavières
- Jean-Marc Boudou**
Maire de Védrières-Saint-Loup
- Olivia Guérout**
Maire de Brezons
- Adrien Lamat**
Conseiller municipal de Saint-Flour
- Marc Pougnet**
Conseiller municipal de Saint-Flour
- Romuald Rivière**
Maire de Val d'Arcomie
- Christophe Vidal**
Maire de Valuéjols

LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

Autre outil de gouvernance, le pacte fiscal et financier, actuellement en cours de construction, doit définir les relations financières entre communes et intercommunalité. Un groupe de travail dédié s'est déjà réuni à plusieurs reprises depuis le début de l'année.

Les élus sont accompagnés dans leur travail par le cabinet d'expertise Michel Klopfer. Ce pacte fiscal et financier pourrait être adopté d'ici la fin du premier semestre 2021, dans le même temps que le projet de territoire.

En sont membres :

- Céline Charriaud**
Présidente
- Jean-Jacques Monloubou**
1^{er} Vice-Président
- Daniel Miral**
Vice-Président aux Finances
- Michel Brousse**
Maire de Chaudes-Aigues
- Philippe Delort**
Maire de Saint-Flour
- Philippe Echalié**
Maire de Rézentières



CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT

Plusieurs instances participent au bon fonctionnement de la Communauté de communes dont les Conférences territoriales, les Commissions intercommunales thématiques et la Conférence des Maires, qui s'inscrivent dans le cadre du pacte de gouvernance.

Les 15 Commissions intercommunales thématiques

- Agriculture, forêt et alimentation
- Culture et patrimoine
- Cycle de l'eau
- Déchets
- Développement communal, services aux communes et aux habitants
- Economie, emploi, formation
- Environnement et transition énergétique
- Finances
- Gens du voyage
- Politique éducative et sociale (petite enfance, jeunesse, aînés)
- Habitat et planification
- Mobilité et transport scolaire
- Santé
- Sport et activités de pleine nature
- Tourisme et thermalisme

Les Conférences territoriales

Les Conférences territoriales regroupent les maires et des élus communautaires de différents secteurs géographiques : centre, est, ouest, sud et pôle urbain. Ces périmètres ont été définis en perspective de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Elles sont à la fois le lieu de recueil des préoccupations des territoires et de leur population, mais aussi un espace privilégié d'échanges entre élus.

Les Conférences territoriales qui se sont tenues au 1^{er} semestre 2021 ont permis de désigner les membres des Commissions intercommunales thématiques et de prendre connaissance du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Les Comités consultatifs

Qu'ils soient ad hoc ou permanents, les Comités consultatifs permettent à Saint-Flour Communauté d'associer les acteurs du territoire sur des problématiques particulières.

Les Commissions intercommunales thématiques, composées d'élus municipaux et communautaires, couvrent l'ensemble des compétences de Saint-Flour Communauté !

Les Commissions intercommunales thématiques travaillent depuis le mois de janvier sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Saint-Flour Communauté (son projet de territoire) afin de l'amender et l'enrichir. 32 réunions de commissions ont eu lieu entre le mois de janvier et le 19 mars, date de présentation de ce Projet en Conférence des Maires.

Retrouvez le trombinoscope des élus des Commissions intercommunales thématiques sur le site web de Saint-Flour Communauté

<https://saint-flour-communaute.fr/communaute-de-communes/commissions/>

“La composition des Commissions intercommunales thématiques traduit notre volonté de travailler au plus près du terrain. La construction d'un projet de territoire est une démarche ascendante et collective : elle part du terrain pour définir là où l'intercommunalité va apporter son ingénierie et des financements. Cette méthode sera déclinée tout au long de ce mandat.”

Céline Charriaud

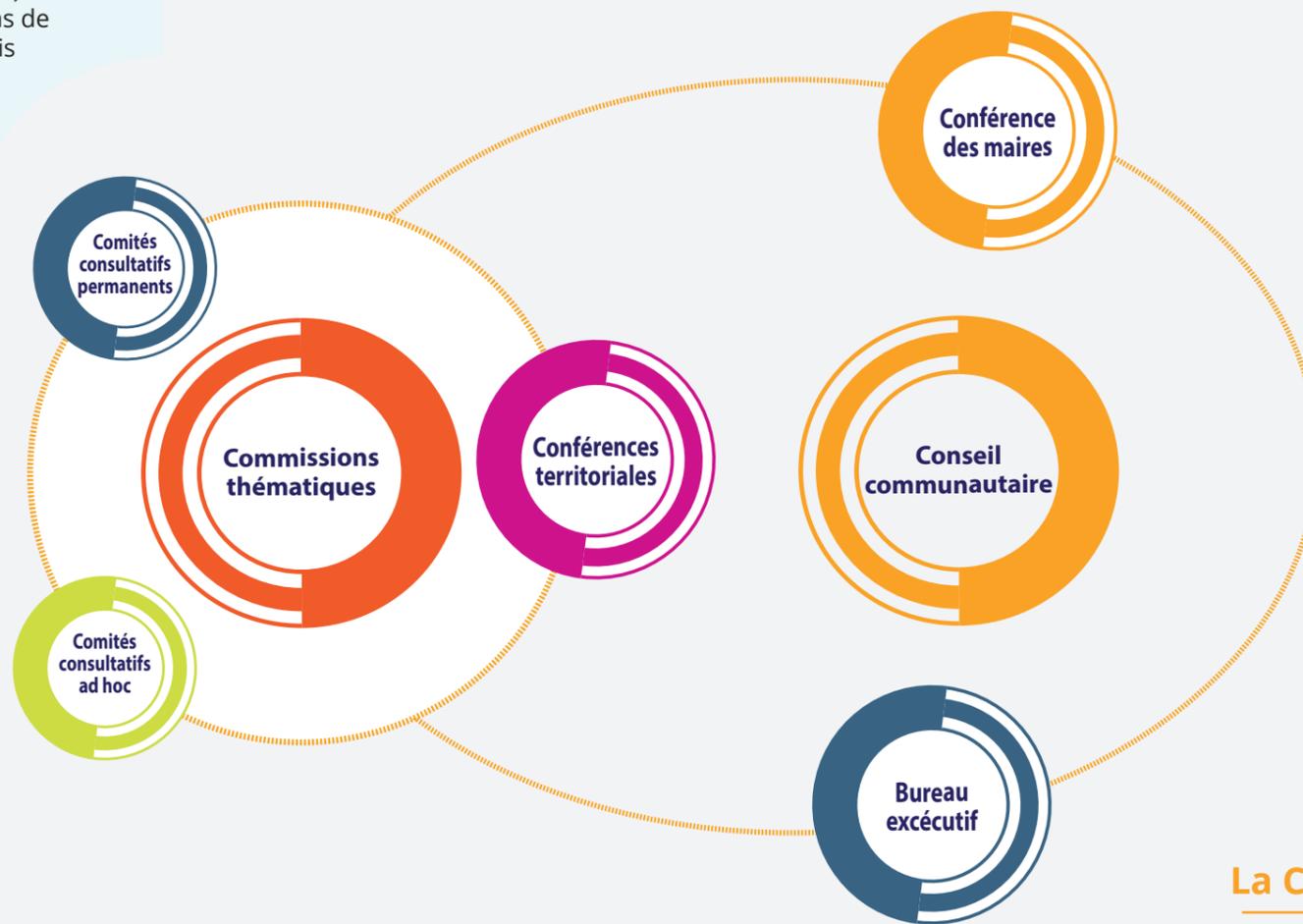
Le Conseil communautaire

Il est composé de 77 conseillers communautaires élus lors des élections municipales (au moins 1 conseiller par commune). Le Conseil délibère sur les orientations stratégiques de la politique communautaire et entérine les décisions finales.



Le Bureau exécutif

J.F. Ferraton © Photographe



QUELQUES CHIFFRES

15
COMMISSIONS
INTERCOMMUNALES
THÉMATIQUES
composées de :

180
ÉLUS MEMBRES
dont :

80
CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES

100
CONSEILLERS
MUNICIPAUX
(choisis par les
Conférences territoriales).

La Conférence des Maires

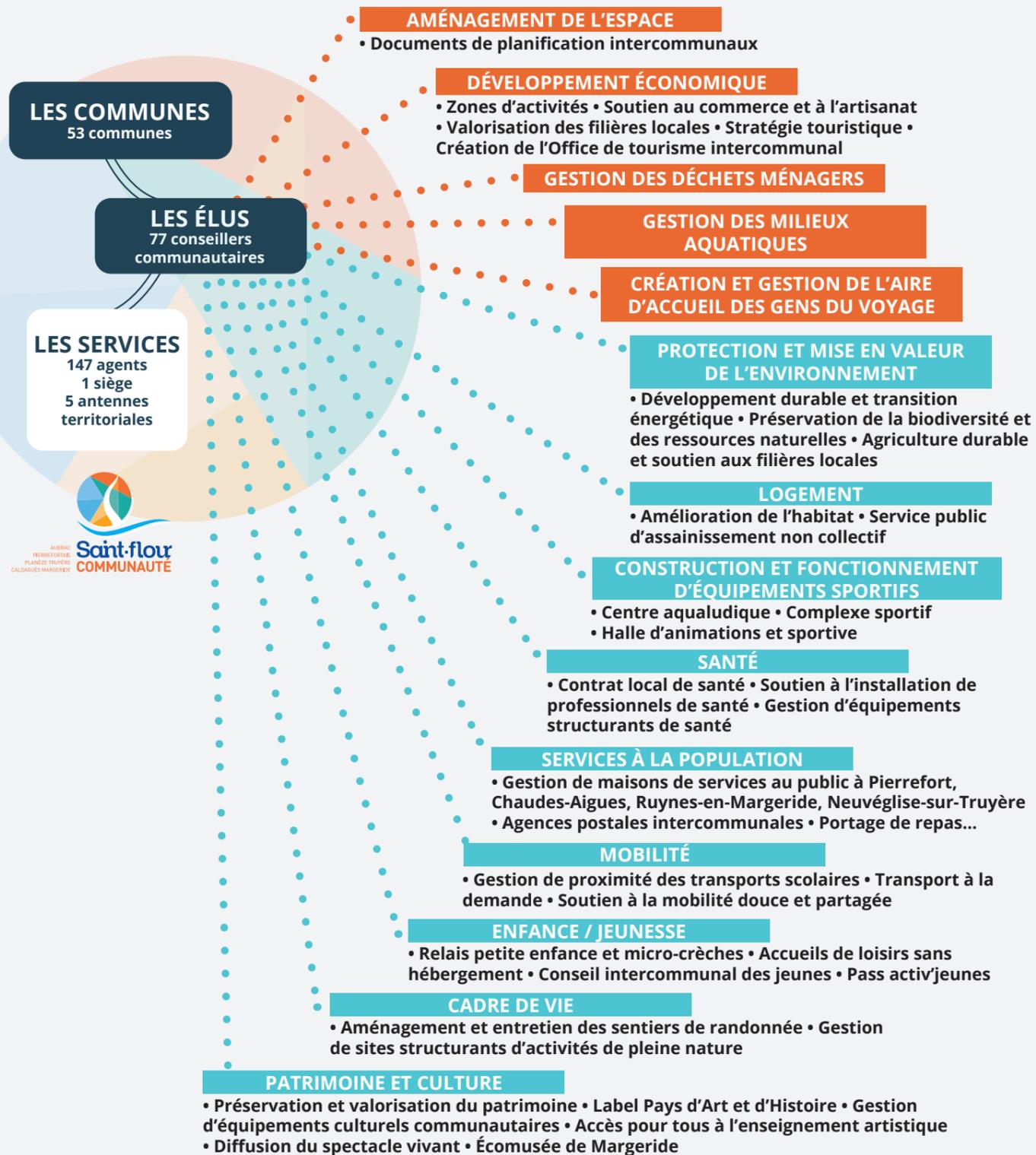
La Conférence des Maires est une instance de coordination entre la communauté de communes et les maires des communes (à noter : certains maires ne sont pas conseillers communautaires). C'est un lieu de partage, de discussion et de proposition sur des sujets d'intérêt communautaire et sur l'harmonisation de l'action des communes et de l'intercommunalité. Elle s'est déjà réunie 3 fois depuis le début de l'année 2021.

Le Bureau exécutif

Élu par le Conseil communautaire, le Bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-Présidents et de 5 membres délégués. Il étudie les projets et prépare les propositions de délibérations du Conseil communautaire. Il se réunit a minima tous les quinze jours.

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Si les communes sont dotées d'une clause de compétence générale, l'intercommunalité voit ses compétences précisées par ses statuts. Elles lui sont attribuées par la loi (**compétences obligatoires**) ou par la volonté des communes (**compétences facultatives**) et sont modulées en fonction de l'intérêt communautaire défini par les élus.



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES, FEUILLE DE ROUTE DU PROCHAIN PROJET DE TERRITOIRE



Composante du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Saint-Flour Communauté constitue la trame du futur projet de territoire de l'intercommunalité 2021-2035. Il sera utilisé pour la rédaction du PLUI (document de planification qui permettra l'instruction du droit des sols), pour l'ensemble des contractualisations avec l'Union européenne, l'Etat, la Région, le Département... et leur déclinaison dans chaque commune.

Issu d'un état des lieux du territoire de Saint-Flour Communauté réalisé en 2019, le PADD a été repris par les élus communautaires et municipaux membres des Conférences intercommunales thématiques. Ils se sont appropriés et ont complété le document afin qu'il soit le plus fidèle possible à la réalité du territoire et à leurs attentes. A l'issue de ce travail conséquent, le PADD a été débattu en Conférence des Maires le 19 mars 2021 puis présenté au sein de 5 conférences territoriales les 7 et 12 avril.



Le PADD débattu en Conférence des Maires le 19 mars 2021

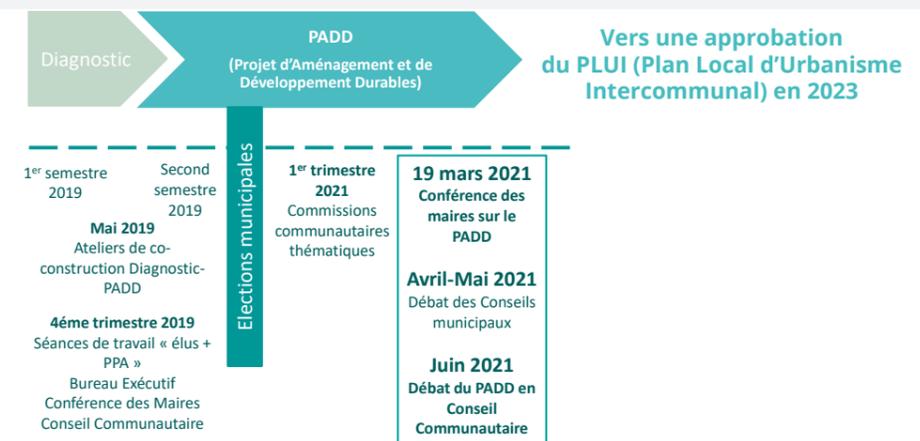
Le PADD s'articule autour de 2 ambitions majeures et 6 axes de développement qui abordent l'ensemble des compétences de l'intercommunalité. 3 principes forts guident la déclinaison de ces ambitions :

- L'ÉQUITÉ TERRITORIALE
- LA VALORISATION DU CADRE DE VIE
- L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

AMBITION 1
"Renforcer l'attractivité du territoire"

AMBITION 2
"Préserver et aménager durablement l'espace"

Il est aujourd'hui en débat au sein de l'ensemble des Conseils municipaux de Saint-Flour Communauté qui ont 2 mois pour exprimer un avis. Il sera ensuite examiné en Conseil communautaire en tenant compte des avis formulés. Pour faciliter son appropriation par les élus municipaux, une vidéo de présentation leur a été transmise. Prochaine étape vers le PLUI : des réunions au sein de chaque commune.



« Le PADD doit tenir compte d'un cahier des charges dicté par l'Etat, mais nous avons une certaine liberté pour l'adapter à notre territoire afin de valoriser au mieux notre pays. »

Pierre Chassang
Vice-Président à la Planification, maire de Fridefont

DÈS 2021, UN BUDGET DE TRANSITION VERS UN NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE



Le 14 avril dernier, les élus ont adopté à une large majorité (3/4 d'entre eux) le budget de l'intercommunalité 2021. Un budget « de transition qui vise à donner aux communes et à l'intercommunalité les moyens de construire un nouveau projet de territoire » a présenté la Présidente Céline Charriaud.

LE BUDGET COMMUNAUTAIRE EST GUIDÉ PAR 4 GRANDS PRINCIPES :

1/ La poursuite du programme d'investissement en soutien à l'activité économique

6 477 971€ de dépenses d'équipement du budget général seront investis sur le territoire pour l'année 2021 (crédits nouveaux et restes à réaliser 2020).



Plusieurs opérations seront confortées, dont :

- L'amélioration de l'habitat ;
- Le soutien de l'activité économique ;
- Le développement des services à la population ;
- Le tourisme et les activités de pleine nature ;
- Le programme alimentaire territorial : Saint-Flour Communauté est la première collectivité du Cantal dont le Programme alimentaire territorial a été retenu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La concertation se poursuit afin de définir un plan d'actions visant le développement et la valorisation des filières locales.



• De nouvelles perspectives en matière de santé :

Le projet de nouvelle Maison de santé pluridisciplinaire à Valuégols se poursuit. Le maillage du territoire en équipements immobiliers de santé continue avec l'extension de la Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère et l'aménagement de la Maison de santé de Pierrefort. A Chaudes Aigues, une réflexion est en cours en lien avec la municipalité et les professionnels de santé.

2/ La diminution de la fiscalité communautaire

Saint-Flour Communauté baisse ses taux de fiscalité du montant équivalent à celui de la taxe spéciale d'équipement (87000€). Cette taxe résulte de l'adhésion à l'Établissement public foncier qui peut aider toutes les communes dans leurs projets d'aménagement gratuitement.

A noter : pour le contribuable sanflorain, cette décision représente non pas une neutralisation mais une baisse nette fiscale car cette compensation avait déjà été mise en place par le conseil municipal de la ville de Saint-Flour en 2016.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) reste stable grâce au travail important réalisé pour diminuer le coût de la collecte.

3/ La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement restent maîtrisées. L'impact de la crise sanitaire se fait néanmoins ressentir sur les dépenses, mais aussi sur les recettes du centre aqualudique. Un manque à gagner nécessairement compensé par le budget de la Communauté de communes.

4/ Le développement d'un service d'appui aux communes

Saint-Flour Communauté offre déjà des services aux communes : interventions techniques, conseil pour monter les dossiers... qu'elle va renforcer pour répondre aux attentes des élus, notamment sur les marchés publics, recherche de financements, conduite de projet, etc.

Jeunesse

LES PROJETS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES (CIJ)

Installé en 2019, le CIJ offre aux jeunes l'opportunité de proposer et de contribuer à la réalisation de projets en faveur de leur génération. Il permet aux collégiens du territoire de porter des projets mais aussi d'en appréhender les freins, de se familiariser avec le montage d'un budget et les demandes de subventions. L'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (OMJS) est partenaire de Saint-Flour Communauté pour encadrer les 17 jeunes du CIJ, originaires des 5 collèges du territoire. Les conseillers ont plusieurs actions en cours avant une fin de mandat cet automne.

De prochaines élections pour le CIJ

À l'automne 2021, de nouvelles élections sont prévues. Le Conseil intercommunal des jeunes sera ainsi renouvelé. Les jeunes du territoire élisent leurs représentants tous les 3 ans, lors d'élections organisées dans tous les collèges du territoire.



LES BOÎTES À LIVRES, un échange culturel impulsé par le CIJ

Le CIJ a récemment proposé la mise en place de boîtes à livres, afin de faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre, et de favoriser le partage : tout le monde aura la possibilité de déposer des livres ou d'en retirer. Les boîtes à livres seront prochainement mises en place dans 25 communes du territoire de Saint-Flour Communauté.



LES BOÎTES À IDÉES, un recueil de projets en faveur de la jeunesse

Les conseillers ont également réalisé des boîtes à idées déposées dans les 5 collèges du territoire de Saint-Flour Communauté pour réceptionner les propositions des élèves en faveur de la jeunesse. Les élus du CIJ de chaque collège les récolteront afin d'échanger sur les projets en réunion et émettre un avis avant de les transmettre aux collectivités concernées. Cette initiative doit également servir aux futurs conseillers afin de leur apporter des idées de projets en début de mandat.



LE DISPOSITIF ACTIV'JEUNES RECONDUIT !

Saint-Flour Communauté renouvelle pour 2021-2022 Le Pass Activ'Jeunes, projet initié par le CIJ : un carnet de réductions qui permet aux jeunes du territoire de 6 à 18 ans de profiter de différentes offres de loisirs, de culture et de sports, tout en valorisant les activités locales. Saint-Flour Communauté en confie la gestion à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (OMJS) de Saint-Flour.

D'UNE VALEUR DE 10 EUROS, le Pass Activ'Jeunes sera en vente dès mi-juin 2021 et valable jusqu'en Juin 2022.

En raison de la crise sanitaire, les Pass achetés en 2020 restent valables jusqu'en décembre 2021 (uniquement pour les équipements gérés par Saint-Flour Communauté).

LES POINTS DE VENTE

- L'OMJS DE SAINT-FLOUR,
- LES MAISONS FRANCE SERVICES : Chaudes-Aigues, Neuvéglise-sur-Truyère, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride.

Services Services

VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN
DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Saint-Flour Communauté compte trois Maisons des services labellisées « France Services » par l'État : à Pierrefort, Chaudes-Aigues et Ruynes-en-Margeride. Une quatrième Maison des services complètera ce réseau prochainement à Neuvéglise-sur-Truyère.

Les agents intercommunaux accueillent, répondent, orientent, et guident les usagers vers l'offre de services la plus adaptée à leur demande ou le bon interlocuteur. En effet, les espaces France Services comptent des partenariats privilégiés avec 9 opérateurs nationaux - La Poste, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Assurance maladie, l'Assurance retraite, la Mutualité sociale agricole, la Préfecture, la Commission départementale d'accès au droit, la Direction générale des finances publiques - mais aussi de nombreux partenaires locaux. Des permanences sont ainsi organisées par les opérateurs qui sont également disponibles en visio-accueil.

Le label France Services permet d'offrir, en un seul et même lieu, un accompagnement dans toutes les démarches administratives du quotidien : allocations familiales, santé, emploi, retraite, impôts, etc.

Qu'est-ce que le label France Services ?

C'est un dispositif issu d'une volonté de l'État de confier aux collectivités territoriales le déploiement de services de proximité adaptés aux besoins des habitants. La labellisation de chaque structure, qui récompense la qualité des services rendus, permet un financement de l'État à hauteur de 30 000 € / an.

Dans chaque espace France Services, les agents d'accueil peuvent :

- DONNER UNE INFORMATION DE PREMIER NIVEAU
- AIDER AUX DÉMARCHES EN LIGNE
- ACCOMPAGNER L'USAGER DANS SON UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES
- RÉSOUDRE LES CAS LES PLUS COMPLEXES EN S'APPUYANT SUR UN CORRESPONDANT PARTENAIRE

DES SERVICES ACCESSIBLES POUR TOUS LES HABITANTS

Plusieurs objectifs guident l'implantation des Maisons des services sur le territoire :

- Mailler géographiquement le territoire pour rendre les services accessibles à tous, comme ils peuvent l'être dans la ville centre de Saint-Flour.
- Participer à la dynamique du bourg ainsi qu'à son aménagement, notamment en réhabilitant des bâtiments anciens.
- Mutualiser les moyens en rassemblant dans la mesure du possible et lorsque c'est opportun plusieurs opérateurs sur un même lieu. Ainsi, le bâtiment France Services de Ruynes-en-Margeride accueille également l'Agence postale intercommunale, le bureau de l'Office de tourisme intercommunal et la Mairie.
- Offrir des lieux d'information, de vie et d'animation du territoire.

À Chaudes-Aigues, les services de l'État ont annoncé la fermeture de la trésorerie au 31 décembre 2021, du fait de la réorganisation de la Direction Générale des Finances Publiques. L'espace France Services sera une solution pour maintenir des permanences des services des impôts. Un travail est actuellement en cours avec la municipalité et l'État afin de préparer l'occupation future du rez-de-chaussée de la maison des services dans ce cadre.

Des ateliers numériques pour les seniors



Des ateliers informatiques sont régulièrement proposés aux personnes de plus de 60 ans, pour leur permettre de découvrir les outils et les usages numériques, ou de renforcer leurs connaissances.

Pour vous inscrire, contactez votre maison des services la plus proche !

EN 2021, UN OBJECTIF DE 4 ÉQUIPEMENTS LABELLISÉS FRANCE SERVICES

Projet initié dès 2015, une quatrième Maison des services ouvre ses portes à Neuvéglise-sur-Truyère ce mois de mai 2021. Comme dans les autres sites, un binôme d'agents polyvalents qualifié et formé renseignera les usagers, qui pourront également profiter de la proximité des services de la Médiathèque communautaire et du bureau de l'Office de tourisme intercommunal, aussi accueillis au sein du bâtiment rénové.



La Maison des services de Neuvéglise-sur-Truyère ouvrira en mai

La Maison des services de Neuvéglise-sur-Truyère est candidate à la labellisation France Services auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Réponse attendue avant l'été !

VOS CONTACTS

NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE

Françoise LABORIE, Virginie RAYNAL
4 PLACE ALBERT
15260 NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE
Tel : 09 67 47 92 80

Toute l'année, sauf juillet et août :

Mardi, Samedi : 09h-12h
du Mercredi au Vendredi :
9h-12h / 14h-18h

Du 7 juillet au 27 août :

Lundi : 10h-12h30 / 14h30 -18h
du Mardi au Samedi :
9h30-12h30 / 14h30-18h
Dimanche matin : 10h-12h30

PIERREFORT

Sabine LACROIX, Elodie GAUTHIER
6, RUE DE L'AUBRAC
15230 PIERREFORT
Tel : 04 71 23 23 54

Lundi et Vendredi : 9h-12h
du Mardi au Jeudi : 9h-12h / 13h30-17h30



RUYNES-EN-MARGERIDE

Isabelle DELAIR, Régine FOUILLADIEU
LE BOURG, PLACE DU 10 JUIN 1944
15320 RUYNES-EN-MARGERIDE
Tel : 04 71 20 09 26

Toute l'année, sauf juillet et août :

Lundi, Mercredi, Samedi : 9h-12h
Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h-12h / 14h-17h
juillet et août :

du lundi au Vendredi : 9h-12h30 / 14h-18h
Samedi : 9h-12h
Dimanche : 10h-12h30

CHAUDS-AIGUES

Corinne CONDOMINES, Aurélie SALSON
29, AVENUE PIERRE-VIALARD
15110 CHAUDS-AIGUES
Tel : 04 71 23 92 33

du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h



RETROUVEZ TOUS LES MOIS LE PLANNING DES PERMANENCES FRANCE SERVICES SUR :

www.saint-flour-communaute.fr/maisons-des-services/

Habitat et Patrimoine

LA MAISON DU PATRIMOINE ET DE L'HABITAT DURABLE
OUVRE BIENTÔT SES PORTES !

Une rénovation d'exception au coeur du centre ancien de Saint-Flour

La toute nouvelle Maison du Patrimoine et de l'Habitat durable prend ses quartiers dans un immeuble remarquable du XIX^e siècle inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. La troisième phase de travaux lancée en 2019, a permis la rénovation de pièces d'intérêt patrimonial, comme les lustres et papiers peints d'époque.



VOTRE CENTRE DE RESSOURCES EN MATIÈRE DE PATRIMOINE, D'HABITAT, D'URBANISME ET D'ÉNERGIE

Saint-Flour Communauté ouvre sa Maison du Patrimoine et de l'Habitat durable. Elle représente un lieu privilégié pour les habitants, les élus et les entreprises désirant obtenir des renseignements pour leur projet immobilier.

Les ressources présentes :

- **Oc'teha** : Accompagnement des propriétaires dans l'amélioration de leur habitat (voir ci-après) ;
- Le service en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme et du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de **Saint-Flour Communauté** ;
- Les permanences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (**CAUE**) ;
- Les permanences de l'Architecte des Bâtiments de France (**ABF**) ;
- Les services en charge du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et de la transition énergétique du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (**SYTEC**).

Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

Au coeur de la Maison du Patrimoine et de l'Habitat durable, le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, géré par la mission Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté sera un outil de sensibilisation sur notre patrimoine et nos paysages. Élément essentiel du label « Pays d'Art et d'Histoire » attribué par le ministère de la Culture, il constituera un équipement culturel unique. Il sera équipé d'une « matériauthèque », à disposition des particuliers comme des professionnels, pour découvrir les ressources locales et leurs possibilités.



RENSEIGNEMENTS
SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ
04 71 60 56 80

DES AIDES À L'HABITAT PRIVÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE !

La lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne ainsi que l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap sont des priorités pour Saint-Flour Communauté. Un dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat privé a été mis en place sur le territoire intercommunal.

Le prestataire Oc'teha accompagne gratuitement grâce au financement de Saint-Flour Communauté, les propriétaires dans le montage administratif, technique et financier de leur projet.



POUR QUI ?

- ✓ Les propriétaires occupants de l'ensemble du territoire, **sous conditions de ressources fixées par l'État** et sous conditions techniques de réalisation de travaux (faire appel à une entreprise labellisée RGE, critères d'éligibilité des travaux à respecter, etc).
- ✓ Les propriétaires bailleurs du centre-bourg de Saint-Flour, sous conditions de ressources des locataires.
Les propriétaires bailleurs sur le reste du territoire peuvent également mobiliser des aides, sous certaines conditions, auprès de l'Anah (Agence nationale de l'habitat).

DES AIDES POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- ✓ La mise en accessibilité : autonomie de la personne, handicap. Il s'agit par exemple de l'élargissement d'une porte, de l'installation d'une rampe d'accès ou encore de l'adaptation d'une salle de bain.
- ✓ L'amélioration de la performance énergétique, avec la condition d'un gain énergétique minimal de 35%. Cela peut concerner le remplacement de votre chauffage, des travaux d'isolation, le remplacement de menuiseries extérieures, etc.
- ✓ La réhabilitation : les travaux de remise aux normes d'habitabilité, dans le cadre d'habitat dégradé, d'insalubrité ou d'insécurité. Il peut par exemple s'agir de la reprise du réseau d'eau ou d'électricité.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT AVEC OC'TEHA

- ✓ Oc'teha vous informe sur :
 - les conditions générales d'obtention des aides,
 - les spécificités liées à votre projet,
 - le montant des aides financières et les avantages fiscaux (élaboration d'un plan prévisionnel de financement).
- ✓ Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé : visite à domicile, conseils
- ✓ Oc'teha vous assiste dans le montage technique de votre dossier. Les dossiers sont déposés ensuite auprès de différents financeurs : Agence nationale de l'habitat (Anah), Saint-Flour Communauté et les autres financeurs mobilisables (caisses de retraites, Procvivis...)



AIDES À
L'HABITAT
Vous êtes
propriétaire
et avez un
projet habitat ?



PRENEZ RENDEZ-VOUS !
07 50 56 69 44
07 50 59 91 27
habitatcantal@octeha.fr

Le dispositif mis en place par Saint-Flour Communauté permet de mobiliser de nombreux partenaires : l'État via l'Agence nationale de l'habitat (Anah), Procvivis Sud Massif Central (SACICAP), le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), la Fondation du Patrimoine, la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Ville de Saint-Flour, la Caisse des Dépôts et des Consignations, l'Établissement public foncier - SMAF Auvergne, la SA Polygone, l'Office public de l'Habitat du Cantal, l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) Auvergne Rhône-Alpes.

Économie

Économie

REPRISE D'ACTIVITÉ POUR L'ATELIER DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION DE PIERREFORT

Le 15 décembre dernier, la Maison Conquet a lancé une nouvelle activité de valorisation des produits de venaison (viande de gibier) dans l'ancien atelier de découpe et de transformation de Pierrefort. Saint-Flour Communauté a porté la réalisation des travaux.



Céline Charriaud, Présidente de Saint-Flour Communauté, et Philippe Mathieu, maire de Pierrefort et Vice-Président en charge de la dynamique économique, ont visité l'atelier réhabilité, accompagnés de Benoît Barrié, Directeur de la Maison Conquet.

Réunis en Conseil communautaire le 22 septembre dernier, les élus de Saint-Flour Communauté ont approuvé le protocole d'accord avec la société Maison Conquet, pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un atelier de découpe et de transformation des produits de venaison, à Pierrefort. Ces travaux d'un coût de 80 000 € HT (réhabilitation de l'atelier, installations frigorifiques, reprise des sols et des murs, menuiseries intérieures, circuits électriques...), sont portés par l'intercommunalité. Une subvention d'équipement de l'État a été sollicitée. Les loyers versés par l'entreprise couvrent intégralement l'emprunt engagé par Saint-Flour Communauté. Dans ce projet, la Maison Conquet a investi 51 420 € en matériel. Aujourd'hui 2 personnes y travaillent.

Un atelier au service des associations de chasse communales

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets national, auquel ont répondu conjointement les fédérations de chasse de l'Aveyron et du Cantal. En effet, en France, 90% de la viande de gibier actuellement mise sur le marché est importée et les capacités de consommation de la viande de grand gibier par les chasseurs sont dépassées. La Maison Conquet découpe le gibier des associations de chasse qui souhaitent dégager une source de revenus et écouler leur gibier.



RENSEIGNEMENTS POUR LES ASSOCIATIONS DE CHASSE INTÉRESSÉES PAR CET OUTIL

BENOIT BARRIÉ

Directeur de la Maison Conquet

06 83 48 22 52

Nouvelles aides pour les entreprises !

Saint-Flour Communauté débloque 50 000 € d'aides, cofinancement indispensable pour permettre de lever des financements européens à hauteur de 400 000€ en direction des entreprises de l'Est Cantal. Ces fonds s'inscrivent dans le cadre de la poursuite du programme européen LEADER* pour la période 2021-2022**. Les entreprises qui ont des projets d'investissements peuvent, sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité, bénéficier de 40 % d'aides pour des travaux allant de 8 000 à 75 000 €. Attention, les travaux ne doivent pas être engagés avant acceptation du dossier.

* Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
 ** Pour le territoire de l'Aubrac, le dispositif est porté par le Parc Naturel Régional de l'Aubrac.



RENSEIGNEMENTS SUR LES AIDES AUX ENTREPRISES :

VÉRONIQUE GRAVES

Chef de projet LEADER du Gal du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne

04 71 60 39 78

leaderpays15@orange.fr



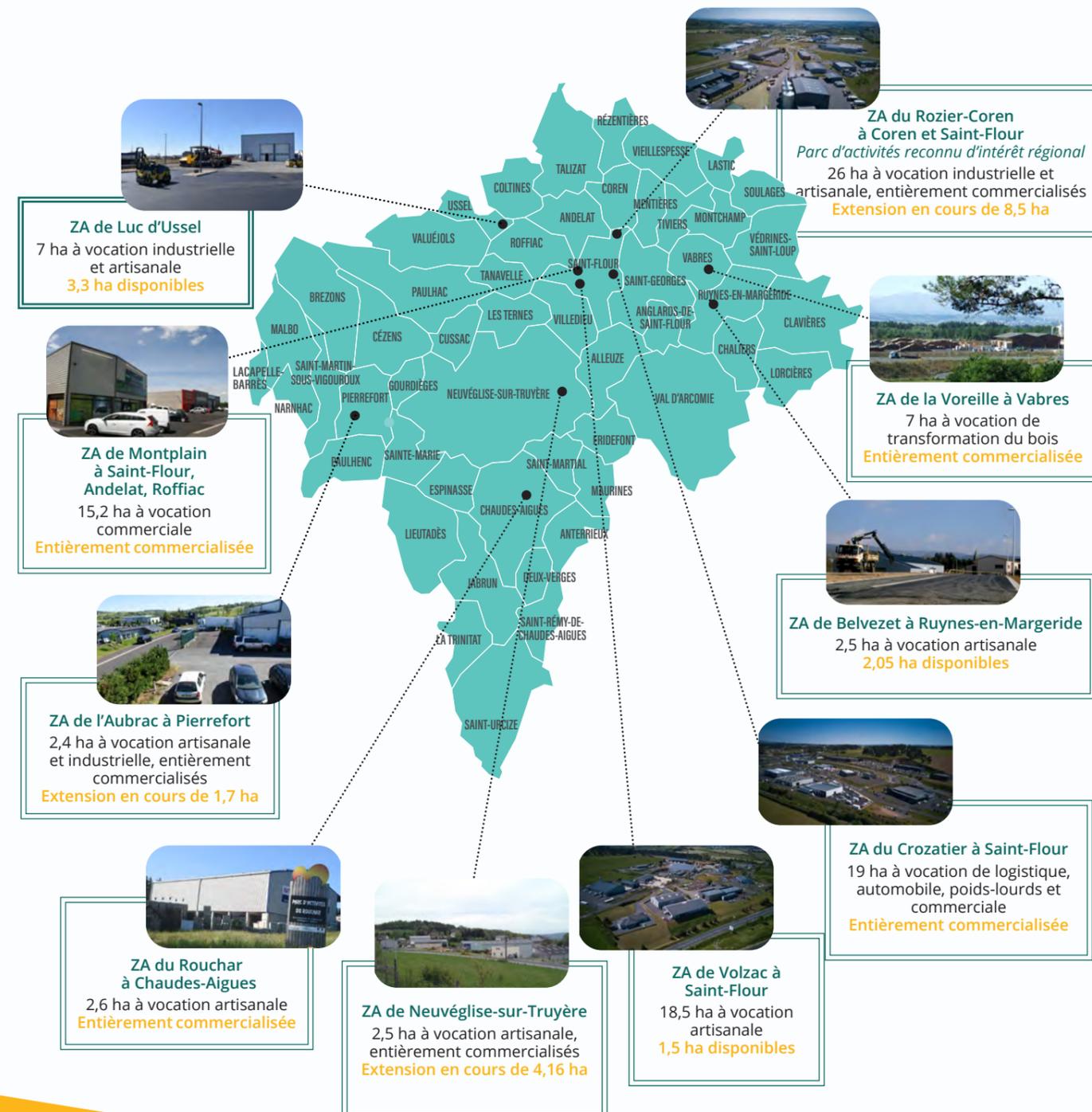
RENSEIGNEMENTS SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS :

SONIA SOUBEYROUX

04 71 60 56 83

s.soubeyroux@saintflourco.fr

LES ZONES D'ACTIVITÉS DE SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ



Environnement

Environnement

CONTRAT DE PROGRÈS TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE LA TRUYÈRE : LES PREMIERS TRAVAUX LANCÉS



©Pierre Soissons

Site à très fort enjeu touristique et d'attractivité, le bassin de la Truyère est pourtant constitué à 50 % de masses d'eau dégradées. C'est la raison pour laquelle, depuis 2 ans, à la suite du transfert obligatoire de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) et après la réalisation d'un vaste diagnostic de territoire, Saint-Flour Communauté s'est engagée dans la mise en œuvre d'un contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère.

Cet outil de programmation pluriannuel a pour objectifs de préserver et améliorer la qualité de l'eau et les équilibres naturels des cours d'eau.

Dans le cadre de ce contrat, les premiers travaux ont été lancés en mars sur un secteur prioritaire : les cours d'eau de l'Ander et le ruisseau de Latga. Ils visent :

- **le retrait de certains obstacles** pour favoriser le bon écoulement des eaux (embâcles, arbres en travers, etc) et l'enlèvement des déchets. Ils peuvent être responsables de débordements, d'érosions de berges, de discontinuités écologiques ou de pollution.
- **la réalisation de coupes sélectives** d'arbres et de branches. Seulement un tiers de la végétation aux abords des affluents de la Truyère est en bon état. L'entretien des berges doit améliorer la qualité de l'eau et éviter les érosions.
- **la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs** afin de limiter la divagation des bovins. Lors du diagnostic, plus de 1500 points de piétinement ont été référencés. Cela impacte fortement la qualité des milieux aquatiques et entraîne des risques pour les animaux s'ils s'abreuvent d'eau de mauvaise qualité. Les travaux visent à permettre aux animaux de continuer à profiter de l'eau de façon sécurisée et encadrée, tout en préservant la qualité de l'eau. L'emplacement des aménagements a été validé par les exploitants et propriétaires. Les pratiques de chaque exploitant ont été prises en compte afin de ne pas engendrer de contraintes sur les parcelles.

DIAGNOSTIC

Un diagnostic sur 600 kilomètres de cours d'eau a d'abord été réalisé, afin de définir un programme pluriannuel d'actions. Celui-ci a été validé par la signature du Contrat de progrès territorial le 25 septembre 2019, soutenu par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Union européenne, le Conseil départemental, le Conseil régional, la Fédération de pêche, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne.



UN SENTIER D'INTERPRÉTATION AMÉNAGÉ AUTOUR DU LAC DE BELVEZET À TIVIERS



L'aménagement du lac de Belvezet, finalisé l'année dernière, s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'appropriation locale. Un sentier ludique a été créé autour du lac d'1 hectare, reliant un réseau de sentiers de randonnée existants.

Au fil du parcours, des panneaux pédagogiques permettent de mieux connaître le lieu et sa biodiversité. Le site bénéficie d'un ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite, de zones de pique-nique, de toilettes autonomes, et d'une structure d'accueil et d'observation dont l'architecture en courbe surprendra chaque visiteur.

L'opération portée par la Communauté de communes s'est élevée à 300 000 € et a bénéficié de subventions de l'Union européenne (LEADER), de l'État et de la Région. La commune de Tiviers assure l'entretien et la gestion du site qui reste une propriété communale.

SENTIER LUDIQUE DE BELVEZET



SORTIE DU 2^{ÈME} NUMÉRO DE NAT'INFO

Le deuxième numéro de Nat'info, le bulletin annuel d'information des sites Natura 2000 gérés par Saint-Flour Communauté, est disponible auprès des maisons France Services, bureaux du tourisme, mairies, ou à télécharger sur notre site internet.

NARSE DE NOUVIALLE : SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ SOLLICITE DES MESURES DE PROTECTION AUPRÈS DE L'ÉTAT



La Narse de Nouvialle fait partie des sites Natura 2000 de la Planèze gérés par Saint-Flour Communauté. Elle fait actuellement l'objet de pressions foncières en vue de l'exploitation de son sol. En octobre 2020, les Conseils municipaux des communes abritant la Narse (Roffiac, Tanavelle et Valuèjols) ont sollicité le Conseil communautaire de Saint-Flour Communauté pour saisir le Préfet du Cantal d'une demande d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Le Conseil départemental a également été sollicité pour la mise en place d'un Espace Naturel Sensible (ENS).

Pour les élus, cette zone humide revêt un caractère indispensable pour le maintien des pratiques agricoles, la préservation des qualités hydrologiques et l'accueil d'une biodiversité rare et menacée à l'échelle nationale.

Gilbert CHEVALIER, maire de Tanavelle : « Cette vaste étendue humide agit comme une éponge capable de stocker l'eau pour la libérer petit à petit en aval. Elle nous a évité bien des ennuis lors des inondations de 1999. Dans le cas d'une exploitation du sol sur cette Narse, les risques sur le plan hydrologique sont réels. »



Activités de pleine nature

Activités de pleine nature

ROULEZ EN VÉLO ÉLECTRIQUE AVEC SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ !



Les points de location des vélos électriques de Saint-Flour Communauté

CHAUDES-AIGUES

Truyère Évasion
3 avenue du Dr Louis Mallet, 06 83 48 84 61
(Location du 10 Avril au 31 Octobre)

NEUVÉGLISE-SUR-TRUYÈRE

Base nautique de Lanau
5 impasse de l'embarcadère, 04 71 23 93 17
(Location du 1^{er} Juillet au 30 Octobre)

PIERREFORT

Bureau de l'Office de tourisme intercommunal
29 avenue Georges Pompidou, 04 71 23 38 04

RUYNES-EN-MARGERIDE

Margeride Aventure
D13, 06 07 35 13 53

SAINT-FLOUR

Office Municipal de la Jeunesse et des Sports
10 av de Besserette, 04 71 60 16 00

L'arrivée des beaux jours est idéale pour repartir à la découverte des paysages de notre beau département. Et pourquoi pas en vélo électrique ?

Afin d'encourager la pratique du vélo à assistance électrique, équipement adapté à notre territoire de montagne alliant pratique du sport et mobilité douce, les élus de Saint-Flour Communauté ont adopté un dispositif visant à en faciliter la location ou l'acquisition.



(Re)-Découvrez le Cantal !

Aide à l'acquisition

ROULEZ

EN VÉLO

ÉLECTRIQUE

ACHETEZ

VOTRE VÉLO

ÉLECTRIQUE

DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LOUER UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Saint-Flour Communauté confie à des professionnels du sport nature, du tourisme et des loisirs du territoire, un parc de vélos à assistance électrique qu'ils louent au nom et pour le compte de l'intercommunalité.

54 vélos VTT et VTC de très bonne qualité sont à votre disposition à des tarifs attractifs. Par exemple, si vous êtes résident de Saint-Flour Communauté, vous pourrez bénéficier hors saison estivale d'un vélo au prix de 5 € par jour si vous le louez durant 1 mois, au tarif de 10 € par jour si vous le louez durant 1 semaine.



PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES CIRCUITS ET LES MODALITÉS POUR L'ACHAT ET LA LOCATION SUR LE SITE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ:

www.saint-flour-communaute.fr/population/velo-electrique-dans-le-cantal



JUSQU'À 200 EUROS D'AIDE POUR ACQUÉRIR UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Le « bonus vélo à assistance électrique » permet aux résidents de Saint-Flour Communauté qui ont acquis un vélo auprès d'un professionnel du territoire de bénéficier d'une aide de la Communauté de communes de 100 €. Par effet levier, cette aide permet au bénéficiaire de profiter également de l'aide de 100 € accordée par l'État pour l'acquisition d'un vélo électrique neuf, soit 200 € au total.

Saint-Flour Communauté a fait le choix d'aller au-delà de l'aide de l'État en étendant ce « bonus » aux vélos d'occasion. Dans ce cas, seule l'aide communautaire sera attribuée.

L'effort fourni par l'intercommunalité porte également sur les conditions de ressources permettant l'ouverture de cette aide, puisque les élus ont fixé le montant de déclenchement de l'aide à 1,5 fois le revenu fiscal de référence défini par l'État. Le revenu pris en compte par l'intercommunalité est aujourd'hui de 20 233,50 € par part fiscale.

L'ENTRETIEN DE VOS SENTIERS DE RANDONNÉES

Saint-Flour Communauté gère :

- 103 sentiers pédestres (909 km)
- 42 circuits VTT (1 012 km)
- 2 pistes équestres (36 km)

L'entretien des sentiers est effectué par les services techniques intercommunaux des différentes antennes et le service Sport et activités de pleine nature.

Par ailleurs, afin d'anticiper le regain de fréquentation des sentiers de randonnée constaté l'an dernier à la même période, les agents du centre aqualudique, dans le cadre de la fermeture partielle de cet équipement suite à la crise sanitaire, se sont portés volontaires pour continuer le travail d'entretien du balisage et de la signalétique des sentiers.

À la suite de l'épisode de la tempête Bella, des arbres et branches ont entravé de nombreux sentiers. Grâce au signalement des randonneurs sur la plate-forme « Suricate », auprès de Saint-Flour Communauté ou de l'Office de tourisme intercommunal, les agents ont pu intervenir rapidement et avec précision sur les sentiers entravés.

Nous vous remercions donc de votre participation !



LES FICHES RANDONNÉES ET LES CIRCUITS SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
www.pays-saint-flour.fr/sejour/sports-loisirs/randonnee-pedestre/sentiers-et-randonnees/

Bénéficiez du « bonus vélo à assistance électrique » !

Sollicitez Saint-Flour Communauté dans les 6 mois suivant la date de facturation de votre vélo.

Sous conditions de ressources fixées par l'État.



RENSEIGNEMENTS FLORENT MARJOU

06 81 37 53 59
f.marjou@saintflourco.fr

Faire face à la crise sanitaire

SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Face à la crise sanitaire et à la crise économique engendrée par la Covid-19, Saint-Flour Communauté assure la continuité des services apportés à la population et vient en soutien aux acteurs économiques.

ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES À LA POPULATION

Dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, Saint-Flour Communauté a mis en œuvre les moyens nécessaires pour maintenir les services essentiels à la population tout en veillant à la sécurité des usagers et des agents.

Les maisons France Services et Agences Postales intercommunales ont été ouvertes partiellement en respectant des jauges de public ou fermées, selon la période concernée.

Le transport à la demande a été adapté aux exigences du confinement (attestations nécessaires), afin d'être maintenu pour les personnes les plus isolées ou ayant besoin d'être accompagnées.

Les micro-crèches intercommunales à Pierrefort et Saint-Flour sont restées ouvertes pour les enfants des familles prioritaires, dont la liste est fixée par l'État.

Une offre culturelle malgré la crise !

**24000 MASQUES
DISTRIBUÉS POUR
36 COMMUNES**

En mai 2020, l'ESAT de Civergols de Saint-Chély-d'Apcher a livré 24 000 masques répondant aux normes AFNOR et réutilisables. Saint-Flour Communauté avait groupé une commande pour 36 communes volontaires du territoire.



Le portage des repas a été renforcé afin de pouvoir répondre à de nouvelles demandes de personnes âgées de + de 70 ans.

La collecte des déchets ménagers s'est poursuivie en mettant en place des mesures de protection pour les agents.

Maintenir le lien !

Toutes les activités n'ont cependant pas pu être maintenues. C'est notamment le cas pour les ateliers du Relais Petite Enfance intercommunal. Néanmoins Saint-Flour Communauté a veillé à maintenir le contact et le conseil des assistantes maternelles et des familles pour continuer à les accompagner en distanciel.

Les Médiathèques communautaires de Pierrefort et Neuvéglise-sur-Truyère

ont mis en place des protocoles pour accueillir du public selon des jauges limitées ou proposer un « click and collect ». Une lettre d'information dédiée aux abonnés a été créée et est toujours diffusée mensuellement.

Le Conservatoire

Des mesures ont été mises en place pour assurer l'enseignement à distance des 300 élèves, selon les possibilités offertes par les décrets gouvernementaux.



L'impact de la crise sanitaire est sans précédent pour les acteurs économiques. Pour les soutenir, Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté ont mis en place dès le mois de juin 2020 un plan de relance, complété de nouvelles mesures lorsque le contexte national s'est à nouveau dégradé.

Une vitrine pour les commerçants

Saint-Flour Communauté a mis en place des outils numériques pour relayer les offres ou dispositifs de ventes en ligne des commerçants. Un drive de producteurs locaux a également été créé.



Un plan d'urgence de relance économique

Au sortir du premier confinement, les deux intercommunalités ont mis sur pied un plan de relance de l'Est Cantal qui a permis aux acteurs économiques :

- D'accéder aux aides du fonds « Région Unie » (subventions pour l'hôtellerie, le tourisme, la restauration et avance remboursable pour les petites entreprises et associations) ;
- De bénéficier d'un Fonds local de solidarité, d'aides aux commerçants et artisans de proximité avec point de vente, d'un soutien à la consommation et à l'animation locale.

Ce dispositif de près de 200 000 € d'aides pour Saint-Flour Communauté, a été renforcé par :

- Le dégrèvement de la Cotisation foncière des entreprises à hauteur de 85 000 € ;
- Un Fonds de concours aux communes doté de 500 000 €.

Maintien des opérations d'investissement

Tout a été mis en œuvre pour maintenir les opérations programmées afin de permettre aux entreprises de poursuivre leur activité.

CÉLINE CHARRIAUD ET DIDIER ACHALME, PRÉSIDENTS DE SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ ET HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ LORS DU LANCEMENT DES CHÈQUES RELANCE.



Des "Chèques Relance" pour encourager la reprise de la consommation

Fin 2020, de nouvelles mesures ont été décidées avec un dispositif phare destiné à accompagner la relance de la consommation dans les commerces de proximité, la mise en place de Chèques Relance. D'un montant de 10 € par foyer et mis à

disposition grâce à la collaboration des communes, ils ont été destinés à injecter 100 000 € d'aides à l'achat dans les commerces de proximité (160 000 € à l'échelle de l'Est Cantal).

L'IMPACT BUDGÉTAIRE DE LA CRISE SANITAIRE

Le coût de la crise sanitaire est évalué à 244 669,19€ en fonctionnement et à 800 752,18€ de dépenses d'équipement dédiées au Plan de relance de l'Est Cantal initié par Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté. Saint-Flour Communauté a également fortement soutenu le secteur économique local à travers un Fonds de concours de relance en faveur des communes et la poursuite de ses investissements.

Par ailleurs, le centre aqualudique a enregistré 18 000 entrées en 2020 contre 50 000 entrées en 2019. Un manque à gagner nécessairement compensé par le budget communautaire (+ 103 750€ par rapport à 2020). Une situation que connaît l'ensemble des équipements de ce type à l'échelle nationale actuellement.

Rencontre

Rencontre

SECOURS EN MILIEU PÉRILLEUX ET DE MONTAGNE : RENCONTRE AVEC LES POMPIERS DU CENTRE DE SAINT-FOUR



EXERCICE SUR LE VIADUC DE GARABIT

En janvier dernier, les pompiers du SMPM des départements du Cantal et de Lozère s'entraînaient sur le Viaduc de Garabit.

©SMPM15

Les pompiers de l'unité de Secours en Milieu Périlleux et Montagne (SMPM - ancien GRIMP 15), interviennent sur les sites naturels ou industriels difficiles d'accès dès lors que l'opération nécessite des techniques de cordes particulières. Une nouvelle unité officielle sur le secteur de Saint-Flour depuis moins d'un an.

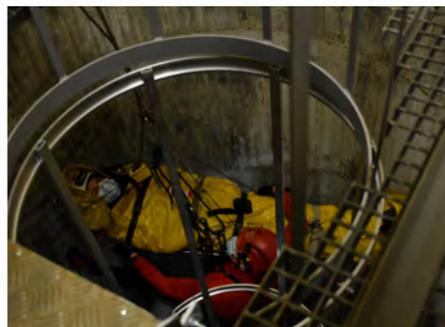
Le site est sombre, bruyant et exigü. Un exploitant d'EDF Hydro est tombé d'une dizaine de mètres dans l'une des galeries souterraines de la centrale hydroélectrique du barrage de Lanau.

Après avoir repéré les lieux, le positionnement de la victime et installé le matériel nécessaire, il faut au plus vite amener une infirmière du service d'incendie et de secours médical des pompiers au plus près du blessé pour le médicaliser.

Le premier risque : l'hypothermie. Sans bouger, l'exploitant d'EDF Hydro blessé sent très rapidement la température chuter. Après avoir effectué les premiers secours et sanglé le blessé dans un brancard, les pompiers s'apprêtent à le remonter. En position horizontale malgré l'espace exigü et avec un treuil à main car l'utilisation d'un moteur thermique est impossible dans un espace fermé.

Un pompier placé en continu à côté de la victime l'accompagne, s'assure que son positionnement est correct, qu'elle supporte bien la remontée et la rassure. En haut, on s'active pour manipuler le treuil, accueillir la victime et assurer le lien avec les services médicaux qui vont intervenir.

Ce type d'exercice de mise en situation professionnelle, les pompiers de l'unité du Secours en Milieu Périlleux et de Montagne, en effectuent régulièrement afin de s'entraîner, de tester différents types de situation et de rester prêts en cas d'accident.



EXERCICE SUR LE BARRAGE EDF DE LANAU

« L'EXERCICE
DU SMPM
NOUS PERMET
D'AIGUISER
NOTRE REGARD
SUR LA SÉCURITÉ
DU SITE »

BRUNO ROUSSET
Responsable EDF des barrages
de Grandval et Lanau.

Avec ses 20,5 mégawatts, le barrage de Lanau produit chaque année l'équivalent de la consommation électrique résidentielle d'une ville comme Saint-Flour. Il est capable de produire de l'électricité à tout moment, notamment lors des vagues de froid ou pointes de consommation. Ce site industriel exige de la part des exploitants qui y travaillent une maîtrise des risques majeurs (électrique, manutention, chutes de hauteur ou dans l'eau, routier) pour leur sécurité.

EDF Hydro et le SMPM ont conclu un partenariat pour l'organisation régulière d'exercices sur les sites hydroélectriques de Lanau et Grandval. Les exercices de sécurité sont une belle opportunité pour tester le système de secours et les équipements.

3 QUESTIONS À :

Franck Bruguière, Conseiller technique départemental SMPM (Secours en Milieux Périlleux et de Montagne) du Cantal

Comment s'organise l'unité du SMPM du Cantal ?

Le SMPM est issu de la fusion de 4 spécialités avec des pompiers qualifiés pour des interventions de secours en montagne, en canyon, en milieu périlleux et en site souterrain. Une unité a été créée dans le Cantal dans les années 1980 à Aurillac. La volonté a été d'étoffer cette équipe en créant un deuxième centre opérationnel à Saint-Flour en 2019, pour gagner en temps d'intervention sur ce secteur et ainsi apporter une réponse adaptée, spécialisée, de proximité. Aujourd'hui, le SMPM du Cantal est donc composé de deux centres opérationnels regroupant une vingtaine de pompiers sur le secteur d'Aurillac et une dizaine sur Saint-Flour.



Le SMPM est une équipe spécialisée du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Cantal.



Les pompiers de l'unité SMPM de Saint-Flour aux côtés de Bruno Rousset (à droite), responsable EDF des barrages de Grandval et Lanau.

SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ ET EDF PARTENAIRES

Saint-Flour Communauté, EDF, EDF Hydro Lot Truyère et le Syndicat mixte du lac de Garabit Grandval sont partenaires pour la valorisation touristique des Gorges de la Truyère dans le cadre de la Route de l'énergie. De nouvelles actions viennent d'être intégrées à ce partenariat, financées par EDF à hauteur de 5000€, en faveur de la valorisation patrimoniale de la vallée.



Quelles sont les spécificités des interventions du SMPM dans un secteur comme le nôtre ?

Les pompiers du SMPM sont appelés à intervenir pour toutes les situations en milieu hostile, pour la victime comme pour les sauveteurs : interventions dans les ravins (accident de la route), falaises, via ferrata, sites souterrains, arbres, mais aussi grues, pylônes, éoliennes, barrages, édifices religieux et châteaux, évacuation en façade des personnes présentant une obésité morbide, intervention en milieu enneigé, etc. Toute l'équipe du SMPM du Cantal est formée sur ces milieux spécifiques. Le nombre total d'interventions est d'environ 50 par an.

Comment recrutez-vous les pompiers membres du SMPM ?

Nous comptons dans l'équipe des pompiers professionnels comme volontaires. Une journée de tests est organisée au cours de laquelle nous évaluons les aptitudes physiques des candidats : port d'une charge de 50kg sur plus de 100m, montées de dénivelés avec charges chronométrées, tests d'aisance au vide... Nous tenons également compte de leur disponibilité et de l'implantation de leur centre de secours. Les pompiers suivent ensuite une formation de 3 semaines comprenant des mises en situation durant lesquelles ils voient un panel de situations large (voir ci-dessus). Une fois qu'ils ont intégré l'unité, des formations de maintien et de perfectionnement des acquis sont réalisées 2 fois par mois en conditions réelles.

Culture

Culture

MAINTENIR LA CULTURE !

Ces derniers mois, malgré la crise sanitaire, Saint-Flour Communauté a accueilli des artistes en résidence et permis des rencontres notamment avec le public scolaire. L'intérêt pour la culture reste fort !



L'artiste Dominique Miscopein a connu un vif succès à l'occasion de l'exposition « Fantaisie des sons » à destination des jeunes enfants, au sein des médiathèques.

L'artiste Florian Allaire et le metteur en scène Marc Doumèche, en résidence à Saint-Martin-Sous-Vigouroux, ont travaillé à la création de leur spectacle, dont une étape a été présentée aux élèves de l'école.

Les 10 artistes de la biennale d'art contemporain « Chemin d'art » ont été accueillis en résidence afin de s'imprégner des lieux qu'ils investiront cet été.

Le photographe Hervé Robillard a été accueilli à Ruynes-en-Margeride à deux reprises par l'Écomusée et est à nouveau attendu cet été.

Sports

Sports

AMÉNAGEMENT DES EXTÉRIEURS DU CENTRE AQUALUDIQUE INTERCOMMUNAL : UN NOUVEAU PENTAGLISS DÈS CET ÉTÉ

Cet été, vous pourrez profiter d'un nouveau pentaglass extérieur au centre aqualudique. En effet, des travaux de réfection seront effectués en mai afin de permettre une ouverture optimale pour la saison estivale.

Une seconde phase de travaux débutera en septembre. Objectif : améliorer l'attractivité de la zone extérieure et l'offre pour le public jeune et familial. Elle comprendra :

- La réalisation d'une nouvelle aire de jeux aquatique de 320m² avec un « splash pad » ou « parc d'eau sans profondeur » ;
- Un espace pique-nique permettant aux usagers de profiter de l'équipement toute la journée ;
- Des plages engazonnées et des espaces enherbés et arborés ;



• Un jardin en terrasse, proposant différents espaces de détente, des alcôves végétales ainsi qu'un belvédère offrant un très beau panorama. Ce jardin pourra offrir de nouvelles animations de relaxation.

Le coût total de l'opération s'élève à 768 775 euros. Elle est subventionnée à hauteur de 80% par l'Etat, la Région et le Département.

LES VISIO-CONFÉRENCES DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET DE L'ÉCOMUSÉE DE MARGERIDE

VOUS PRENDREZ BIEN UN PEU DE PATRIMOINE.... AVEC VOTRE SOUPE ?

Les 4 saisons en astronomie



Conférence en visio

MERCREDI 21 AVRIL À 18H30
Comment sont déterminées les dates de nos saisons ?
Quels aspects de notre mariage "Terre" nous compliquent la tâche ?
Conférence par Philippe Mercier,
Directeur de l'Observatoire d'Astronomie Cézairien (O.A.C.C.)
Animation gratuite - conférence accessible sur Zoom - les liens et codes d'accès seront disponibles prochainement sur le site internet de Saint-Flour Communauté et sur nos réseaux sociaux.
Pays d'Art et d'Histoire - Saint-Flour Communauté
Musée Haute-Auvergne - Écomusée de Margeride

Pour maintenir le lien culturel, le Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour Communauté et l'Écomusée de Margeride s'invitent chaque mois chez les habitants en visio-conférence. Plus de 30 personnes se sont connectées à chaque événement, pour des découvertes patrimoniales autour de la thématique des 4 saisons.

Pour connaître les prochaines visio-conférences et animations du Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour Communauté, rendez-vous sur sa page Facebook ou sur le site web de Saint-Flour Communauté : www.saint-flour-communaute.fr

- En mars et août 2020, le photographe contemporain **Hervé Robillard** est venu réaliser un travail artistique sur les collections de l'Écomusée de Margeride et du Musée de la Haute-Auvergne.
- Son projet de création photographique ambitionne de revisiter leurs collections afin d'offrir un regard inédit sur les pièces sélectionnées.
- Hervé Robillard sera de retour en juin 2021 pour des actions de médiation auprès des élèves des écoles de Ruynes-en-Margeride et de Pierrefort.
- Le public pourra ensuite découvrir son travail lors de l'exposition « Voyage au cœur des collections » du 18 juin au 22 octobre 2021 au Jardin de Saint-Martin de l'Écomusée de Margeride (sous réserve des conditions sanitaires).
- Ce projet, mené dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture, est soutenu par la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'État (la Direction Régionale des Affaires Culturelles), en partenariat avec la commune de Ruynes-en-Margeride qui met à disposition des locaux.

EXPRESSION DES GROUPES D'ÉLUS

ST FLOUR CO est en danger

Ce premier magazine est pour nous l'occasion d'exprimer notre ressenti sur ce qui s'est passé lors des dernières élections et sur ce qui se passe actuellement à ST FLOURCO, cela dans un format limité à 1700 caractères !! Cet exercice impose donc d'aller à l'essentiel afin que vous tous, citoyens de notre territoire soyez renseignés.

- Les élections à la présidence se sont tenues dans une ambiance désagréable où l'argument principal fut « Tout sauf St-FLOUR » et où l'on fit régler à d'autres des vengeances électorales.
- Le fonctionnement actuel de la Communauté de Communes peut être facilement décrit comme l'affaiblissement des idées par une multiplication exponentielle de réunions où les participants s'épuisent sans jamais être éclairés.

Pourtant il est essentiel de rappeler ce qu'est une COMMUNAUTÉ de Communes, ici comme partout ailleurs en France :

Une structure de coopération intercommunale à qui le législateur a confié des moyens financiers très importants

pour porter des projets qui dépassent les périmètres communaux et qui doit permettre un développement économique (donc touristique, agricole, commercial, industriel) qui confortera les services à la population apportés par l'Europe, l'État, la Région, le Département (écoles, collèges, lycées, hôpital, gendarmeries, routes ...).

Il est donc urgent de revenir aux fondamentaux de ce que n'aurait jamais dû cesser d'être ST FLOUR CO :

- une coopération de TOUTES les communes.
- une représentation de ces communes par les élus disposant d'un mandat démocratique.
- une action clairement identifiée comme devant servir le développement du territoire.
- une méthode qui cherche à rassembler et à fédérer.

Vous pouvez compter sur nous pour œuvrer dans ce sens.

Eric BOULDOIRES, Frédéric DELCROS, Bonnie DELEPINE, Philippe DELORT, Jérôme GRAS, Jean-Pierre JOUVE, Annick MALLETT, Marine NEGRE, Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Jean-Luc PERRIN, Marie PETITIMBERT, Jean-Claude PRIVAT, Maryline VICARD.

Groupe d'opposition

BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN CHEMIN D'ART

Du 10 juillet
au 19 septembre
2021

Neuf communes
accueilleront les oeuvres
d'artistes contemporains,
nées des liens tissés avec
les sites, les habitants et le
patrimoine local.

Coltines
Neuvéglise-sur-Truyère
Paulhac
Paulhenc
Ruynes-en-Margeride
Saint-Flour
Saint-Urcize/Jabrun
Talizat
Val d'Arcomie

DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

10/07 - 19/09/2021

www.chemindart.fr

Biennale
d'art contemporain

CHEMIN D'ART
Saint-Flour
Communauté